

Document

Gironde: polémique après l'interpellation de deux enfants pour un vol de vélo (22.05)

AP – 21.05

L'émotion était vive jeudi après les révélations du quotidien "Sud-Ouest" sur l'interpellation spectaculaire de deux enfants de 6 et 10 ans devant l'école primaire Louis-Aragon de Floirac (Gironde), près de Bordeaux, pour une affaire de vol de vélo. Alors que l'embarras était visible côté policier, une enquête interne a été diligentée.

Disant "s'interroger" sur ces arrestations, le ministre de l'Education Xavier Darcos a fait savoir par communiqué qu'il "prendra connaissance avec attention" des conclusions de cette enquête interne. Pour lui, "les faits impliquant des mineurs de cet âge appellent des réponses proportionnées et doivent tenir compte de la responsabilité des familles".

Mardi, deux véhicules de police et six fonctionnaires du commissariat voisin de Cenon ont ainsi été mobilisés pour interpellier à la sortie des cours les deux "délinquants présumés" suite à la plainte d'une mère de famille disant avoir "reconnu des vélos qui lui ont été dérobés". Les deux enfants interpellés ont alors passé deux heures au commissariat, le temps pour leurs parents de fournir des explications.

"Quand c'est arrivé, j'étais en réunion avec des parents. C'est une collègue qui est venue me prévenir parce qu'une de ses élèves était venu lui dire que son camarade de classe venait d'être arrêté par la police. J'ai appris par la suite qu'ils avaient passé deux heures au commissariat", a déclaré jeudi à l'Associated Press le directeur de l'école, Olivier Billand, qui se situe dans un "quartier calme et résidentiel".

"Je trouve scandaleux un tel déploiement de force pour des gamins et un vol de vélo! La police aurait pu s'y prendre autrement en contactant les parents par exemple, mais certainement pas en effectuant une telle opération devant de si jeunes élèves", a poursuivi M. Billand qui entend dès lundi "faire le tour des classes pour tenter d'apaiser les élèves dont certains demandent si leur camarade est en prison".

De son côté, Aïcha O., la mère d'Hicham, 10 ans, a rappelé que c'est "prévenue par la maîtresse du petit frère de quatre ans (scolarisé à l'école maternelle voisine, NDLR) qui ne voyait pas son grand frère venir le récupérer" qu'elle a su que son fils se faisait emmener par la police.

"La maîtresse me dit: 'Hicham s'est fait emmener par la police'", a-t-elle témoigné à l'AP. "Des enfants sont venus lui dire qu'une dame a porté plainte pour un vélo volé de couleur verte alors qu'Hicham a un vélo bleu. La personne qui a déposé plainte a ensuite indiqué qu'on lui avait volé un vélo bleu il y a deux ans. Du coup, ils ont embarqué le petit cousin de 6 ans qui a un vélo vert. Ils ont demandé à mon fils ce que faisaient ses parents et ils ont emmené les deux enfants".

"Au commissariat, j'ai bien vu que la personne qui nous a reçus n'était pas d'accord avec ce qui se passait. Où est-on ? En France ? Que fait-on de la protection de l'enfance ?", s'est indignée la mère de famille. Aïcha O. entend faire savoir qu'elle a "fourni depuis une attestation de la personne qui a donné le vélo à son fils", un adjudant chef de la base aérienne de Mérignac.

Face à l'indignation de nombreux parents d'élèves le directeur départemental de la Sécurité publique de la Gironde, Albert Doutre, a affirmé son "soutien aux policiers": "Je soutiens entièrement et j'assume jusqu'au bout ce qui a été fait", a-t-il indiqué, estimant que tout fait dans le cadre "des lois de la République".

On précisait toutefois de source policière qu'une enquête de commandement interne allait être menée au niveau local pour déterminer dans quelles circonstances les policiers sont intervenus dans l'école.

Le Syndicat national unitaire des instituteurs (SNUipp) a jugé "choquante et démesurée" cette arrestation qui "heurte profondément l'ensemble des enseignants, des éducateurs et des parents d'élèves". Dans un

communiqué, le syndicat "demande solennellement au ministre de l'Education nationale d'intervenir pour que la primauté des mesures éducatives soit respectée et qu'aucune interpellation n'ait lieu dans ces conditions".